

# INFLUENCES DES MODES D'ACCÈS A LA TERRE SUR LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LES COMMUNES DE DASSA-ZOUMÉ ET DE GLAZOUE AU CENTRE DU BÉNIN

KADJEBIN Toundé Roméo Gislain<sup>1\*</sup>, YABI Ibouraima<sup>2</sup>, ADJAKPA T. Théodore<sup>2</sup>, KOTCHARE Parfaite<sup>2</sup>, SEWADE SOKEGBE Grégoire<sup>2</sup>, HOUSSOU Christophe Sègbè<sup>2</sup>.

1 : Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR), Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT), Université d'Abomey-Calavi (UAC, République du Bénin)

2 : Laboratoire Pierre Pagny 'Climat, Eau, Ecosystème et Développement' (LACEEDE), Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT), Université d'Abomey-Calavi (UAC, République du Bénin)

\* = Auteur correspondant : kadjebinr@yahoo.com

## Résumé

La terre joue un rôle très important dans la vie sociale et économique des populations des Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué en ce sens qu'elle et constitue de ce fait le support pédologique incontournable de toute activité agricole. L'objectif de cet article est d'analyser l'influence des modes d'accès à la terre sur la production agricole dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué.

A partir d'un échantillonnage composé de 279, l'étude de l'influence des modes d'accès à la terre sur la production agricole dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué a été faite à l'aide du questionnaire adressé aux exploitants agricoles. Dans l'optique de collecter des informations fiables, une pré-enquête a été réalisée au prime abord suivi d'un entretien individuel, d'un focus group et d'une MARP (Méthode Active eélérée de Recherche Participative). De même, le coefficient de Ruthenberg a été calculé.

Au terme des analyses, il est constaté que Dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué, l'héritage demeure le principal mode d'accès à la terre avec 82,9 % suivi du "don" avec 5,1 %, de l'emprunt avec 4,3 % et de l'appropriation -propriété collective (2,6 %), du fermage ou location (1,7 %), le métayage (1,7%) et l'achat (1,7 %). De ces différents modes d'accès, l'héritage est le plus privilégié tandis que la location, le métayage et l'achat constituent des modes contraignants. Ces différents modes d'accès déterminent les différents usages qui peuvent être faits de la terre rurale et constituent soit une contrainte ou un atout pour la production agricole.

**Mots clés :** Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué (Centre du Bénin), modes d'accès à la terre, production agricole, sécurité alimentaire

## Abstract

The study of the influence of the ways to get access to land on the agricultural production in Dassa-Zoumé and Glazoué communes has been carried out through a questionnaire addressed to farmers. Likewise, Ruthenberg coefficient has been evaluated.

It emerges, from the study of the influence of the ways to get access to land on the agricultural production in Dassa-Zoumé and Glazoué communes, that inheritance remains the major way to get access to land (82,9%), then donation (5,1%), loan (4,3%) collective ownership (2,6%), rent (1,7%), sharecropping tenant (1,7%) and purchasing (1,7%). These ways to get access to land determine the different uses made of it and constitute either duress or a trump for the agricultural production.

**Keywords:** Ways to get access to land, agricultural production, Dassa-Zoumé and Glazoué communes, center of Benin

**Commented [U1]:** Ce n'est pas seulement dans ces deux communes que la terre joue un tel rôle ; il en est ainsi pour tous les pays du monde en particulier dans le monde rural.

**Commented [U2]:** 279 quoi ?? ménages ?? producteurs agricoles ??

**Commented [U3]:** Quels sont les autres acteurs qui ont été interrogé

**Commented [U4]:** Indiquer le modèle d'analyse des résultats

**Commented [U5]:** A quelle fin ce coefficient a-t-il été calculé ?

**Commented [U6]:** Revoir l'abstract en tenant compte des observations sur le résumé

## Introduction

L'agriculture est une activité rurale qui a pour vocation première de nourrir la population d'une localité, d'un pays. Elle fait appel, entre autres, à la terre en tant que support des cultures à développer (Boko, 2004).

En effet, l'accès à la terre est depuis des temps immémoriaux une question vitale pour toute société. Les groupes sociaux ont élaboré des règles écrites ou non pour préciser l'usage, le partage et la transmission de ce bien précieux entre tous. Car, ce bien "sacré" ( ) est en même temps l'objet de toutes les contestations et conflits ; ce caractère sacré est particulièrement marqué en Afrique subsaharienne. La quasi-totalité des auteurs ayant rédigé des articles ou des ouvrages relatifs au foncier y font référence (Epicum, 2004).

Dans la plupart des pays au sud du Sahara, la coutume "exclut" les femmes de l'accès à la propriété foncière alors qu'elles participent largement à l'exploitation des terres.

Au Darfour, le déplacement de deux millions de civils non arabes ne résulte pas seulement de la représentation gouvernementale contre la rébellion. Les groupes arabes parmi lesquels le gouvernement a recruté ses supplétifs avaient été peu dotés en terre par les Sultans du Darfour à l'époque coloniale et ils profitent de la guerre pour remettre en cause ~~de~~ cette situation. Ils souhaitent la mise en place d'un droit "moderne" et, sous la pression des groupes rebelles, le gouvernement s'est engagé à restaurer le système traditionnel » (Tubiana, 2006).

La diversité des politiques foncières pratiquées en Afrique Subsaharienne est due au fait que celles-ci sont liées aux événements de la vie politique nationale et à l'évolution des politiques économiques dessinant les trajectoires nationales spécifiques (Chauveau et al. 2006). Ceci étant, la quasi-totalité des législations foncières ou agro foncières de ces pays contiennent un certain de dispositions censées permettre à l'État de récupérer des parcelles de terres incultes, sans maître inutilisables et inaccessibles (qui sont susceptibles d'utilisation par suite d'un travail public et notamment les terres gagnées sur les eaux et les périmètres d'irrigation ; les terres du domaine coutumier sur lesquelles des droits coutumiers exercés de façon paisible et continue n'ont pas été constatés dix ans après la publication de la loi), afin de pouvoir les redistribuer à ceux qui sont aptes à l'exploiter. En effet, la sécurisation de l'accès au foncier est considérée comme une condition au développement agricole et à la sécurité alimentaire (de schuter, 2010).

**Commented [U7]:** L'introduction gagnerait en qualité si elle est réduite et recentrée sur l'objet de la recherche.

**Commented [U8]:** A relativiser : l'exclusion s'observe dans les cas d'héritage (ou donation, métayage, etc) ; lorsque les femmes ont les moyens, elles peuvent bien accéder à la terre par voie d'achat

En Afrique, la moitié des terres cultivées est affectée par la dégradation et l'érosion des sols. De même, jusqu'à 80 % des pâturages donne des signes de détérioration (Houédjissin, 2000). Ainsi, les pays en développement surtout ceux d'Afrique au sud du Sahara connaissent depuis quelques années une dégradation de leur situation alimentaire. Par ailleurs, il est évident de constater une diminution globale de l'espace agricole qui s'explique par la pression foncière opérée lors des divers lotissements (Djaouga, 2006). Entre 1976 et 1997, environ 46 % des Béninois ont connu une pénurie alimentaire suite aux sécheresses (Afouda, 1990 ; Odjo, 1997 ; Boko, 1998). Les exploitants agricoles se plaignent de la "fatigue" de leurs sols parce qu'ils constatent que les rendements agricoles baissent considérablement malgré des investissements en temps de travail de plus en plus élevés (Agossou et Igué, 2002). Face à cette situation, le besoin d'améliorer la productivité de la terre et du travail apparaît comme une priorité. A ces besoins s'ajoute la nécessité de préserver les ressources naturelles et la biodiversité par la promotion des modes d'exploitations durables et reproductibles.

~~A l'instar des autres localités rurales du Bénin, la terre joue un rôle très important dans la vie sociale et économique des populations des Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué en ce sens qu'elle et constitue de ce fait le support pédologique incontournable de toute activité agricole. Le statut social de l'individu ou du groupe familial dont il est issu conditionne son acquisition.~~

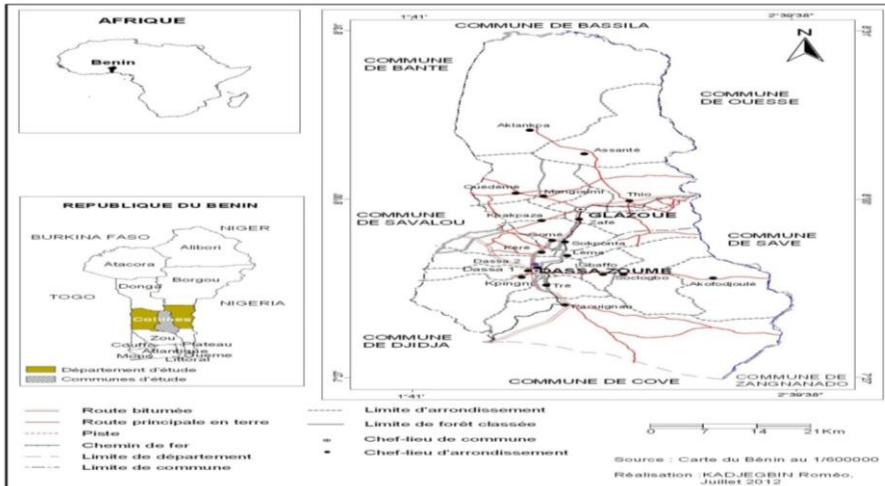
## **1-Matériels et méthodes**

### **1.1 Cadrage Situation géographique de u milieu d l'étude**

Le secteur d'étude ~~qui concerne porte sur~~ les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué (figure 1). ~~Il est~~ Est, situé entre 1°41' et 2°39' de longitude est et ~~entre~~ 7°27' et 8°31' de latitude Nord. ~~Le secteur d'étude est limité Il est localisé~~ au nord par la Commune de Bassila dans le département de la Donga, au Sud par les Communes de Djidja, de Covè et de Zagnanado dans le département du Zou, à l'Est par les Communes de Savè et Ouèssè, et à l'Ouest par les Communes de Bantè et de Savalou. ~~Il couvre , avec~~ une superficie de 3461 km<sup>2</sup> et une population de 197817 habitants (INSAE, 2002).

**Commented [U9]:** L'introduction doit s'achever par les questions de recherche : quelles sont les questions auxquelles vous souhaitez répondre au cours de cette recherche ?

**Commented [U10]:** Utiliser les données de 2013



**Figure 1** : Situations géographiques et subdivisions administratives des Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué

**Commented [U11]**: On peut se passer du carton sur l'Afrique

La collecte des informations sur le terrain a nécessité une approche méthodologique appropriée.

## 2.2 Nature des données collectées

**Commented [U12]**: A développer

### Approche méthodologique

### 2.3 Techniques et outils de collecte des données

#### 3.1 Echantillonnage

**Commented [U13]**: Indiquer d'abord la technique au cours de laquelle l'échantillonnage a été utilisé

#### ❖ Critères de choix des personnes enquêtées

Les critères de Le choix des personnes enquêtées a été fait suivant sont fondés sur la méthode de choix raisonné à base de sondage. Cette méthode est utilisée pour déterminer l'effectif de la population enquêtée de même que le nombre de champs visités.

**Commented [U14]**: Population agricole ???

Deux (02) critères ont déterminé le choix des personnes enquêtées :

- être exploitant agricole ;
- avoir une expérience d'au moins 15 ans.

**Commented [U15]**: Cette durée me paraît un peu longue ; 10 ans suffiraient

Dans l'optique d'aboutir à des résultats significatifs, seuls les arrondissements à forte potentialité agricole sont choisis.

Pour déterminer la taille de l'échantillon, la formule de Schwarz (1995) est utilisée. Ainsi, si  $n$  désigne la taille de l'échantillon, on a :

$$n = Z\alpha^2 \times pq/i^2$$

$Z\alpha$  = écart réduit correspondant à un risque  $\alpha$  de 5 %

p = proportion des ménages agricoles par rapport au nombre de ménages dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué (effectif de ménages agricoles = 25538 ; effectif total de ménages= 33532) soit p = 76,16 %

i = précision désirée égale à 5 %

q = 1 – p (ici, q = 23,84 %)

n = (1,96)<sup>2</sup> x 0,7616 (1-0,7616)/0,05<sup>2</sup> = 279 ménages

Les 279 ménages enquêtés ont été répartis dans les arrondissements dont le nombre varie d'une commune à une autre en fonction de la production agricole. Le choix du nombre de ménages par arrondissement s'est effectué suivant la règle de proportionnalité, ce qui a permis d'obtenir la répartition du tableau I.

**Tableau I :** Répartition spatiale de la population enquêtée et le nombre de champs visités

Communes	Arrondissements	Effectif total des ménages agricoles	Nombre de ménages enquêtés	Pourcentage (%)	Nombre de champs visités
DASSA-ZOUME	PAOUNGNAN	4145	66	1,58	15
	SOCLOGBO	2062	33	1,58	7
	KERE	1247	20	1,58	4
	DASSA II	1236	19	1,54	4
	KPINGNI	1004	16	1,58	4
GLAZOUE	AKLANKPA	2487	39	1,58	9
	THIO	1634	26	1,58	6
	OUEDEME	1318	21	1,58	5
	ZAFFE	1252	20	1,58	5
	MAGOUMI	1228	19	1,58	4
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>17613</b>	<b>279</b>	<b>1,58</b>	<b>63</b>

Source : Résultats des travaux de terrain, 2016

Les critères du choix des champs visités sont fonction de leur importance relative (grande et petite superficie emblavée), de leur position géographique (sols ferrugineux, sols hydromorphes, vertisols, ...) ainsi que des systèmes de culture mis en œuvre.

### 2.2 Outils et techniques de collecte des données

Dans le cadre des enquêtes de terrain, deux (02) outils d'investigation ont été utilisés. Il s'agit des questionnaires et d'une grille d'observation.

- Le questionnaire est élaboré suivant les objectifs spécifiques. Il a permis de collecter des informations auprès des ménages agricoles.
- La grille d'observation quant à elle, a servi à faire des observations.

Dans le souci de recueillir le maximum d'informations et de données fiables, plusieurs techniques ont été adoptées. La Méthode Active eélérée de Recherche Participative (MARP)

**Commented [U16]:** Ces données concernent quelle année ? recensement général de la population de 2002 ou 2013 ?

**Commented [U17]:** Nature des sols et non position géographique !

**Commented [U18]:** Qu'est ce qui a été observé sur le terrain ?

qui s'intéresse aux réalités quotidiennes des acteurs concernés par l'enquête à rendre possible les investigations dans le secteur d'étude. La méthode de focus-group a contribué à confronter et à compléter les informations collectées à l'aide des questionnaires.

**Commented [U19]:** Le focus group a concerné quels acteurs ? jeunes producteurs ? femmes productrices ? quels sont les critères du focus ??

### 2.3- Analyse des données

Pour mieux apprécier le système de culture pratiqué dans les deux (02) communes, le coefficient de Ruthenberg noté **R** a été calculé.

$$R = \frac{NC}{NC + DJ} \times 100$$

R = Coefficient de Ruthenberg

NC = Nombre d'années de culture

DJ = Durée de la Jachère

On a donc les cas de figure suivants :

- si  $R > 66$ , on parlera d'un système de culture permanente ;
- si  $R < 33$ , on parlera d'un système de culture itinérante ;
- si  $33 < R < 66$ , on parlera d'un système de jachère.

Ce coefficient R permet dans un premier temps d'identifier le type de système cultural dominant dans une localité donnée (Tenté et Sinsin, 2002 ; Wokou, 2009 ; Fangnon, 2012).

## 3-Résultats

### 3.1- Modes d'accès à la terre dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué

L'accès à la terre, son acquisition et son utilisation répondent à des règles dont l'évolution dépend de chaque groupe socioculturel. Les différents modes d'accès à la terre enregistrés dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué sont : l'héritage, l'achat, l'emprunt, le métayage, le fermage (location), le "don" et l'appropriation propriété collective.

#### 3.1.1- Héritage

Selon Biaoou (1991) cité par Fangnon (2012), l'héritage foncier est un transfert de génération en génération des terres et de leurs ressources. Dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué, l'héritage foncier autrefois patrilinéaire est de nos jours remise en cause. En effet, les enfants des deux (02) sexes (masculin et féminin) commencent à avoir droit à l'héritage même si chez la femme, cet acte d'héritage est toujours violemment critiqué. La pression démographique fait que la part de terrain revenant à chaque enfant s'amenuise considérablement. Dans ces conditions, naissent parfois des conflits fonciers. Les enquêtes de terrain ont montré attesté que 82,9 % des exploitants agricoles (hommes et femmes) possèdent

encore des terres héritées. Sur ces terres, les propriétaires sont en mesure de réaliser des cultures pérennes. La taille moyenne des domaines hérités est 6,2 ha à Dassa-Zoumé et 10,2 ha à Glazoué soit 8,2 ha pour l'ensemble des deux (02) communes avec des nuances intercommunales (tableau II).

**Tableau II** : Superficie moyenne des terres héritées et par sexe

Communes	Arrondissements	Superficie moyenne des terres héritées (ha)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)
Dassa-Zoumé	KERE	06	66,7	33,3
	KPINGNI	02	66,7	33,3
	PAOINGNAN	09	92,9	07,1
	SOCLOGBO	11	91,7	08,3
	DASSA II	03	50	50
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>06,2</b>	<b>83,9</b>	<b>16,1</b>
Glazoué	AKLANKPA	15	84,6	15,4
	MAGOUMI	07	100	00
	OUEDEME	17	85,7	14,3
	THIO	03	66,7	33,3
	ZAFFE	09	66,7	33,3
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>10,2</b>	<b>85,4</b>	<b>14,6</b>
<b>Moyenne</b>		<b>08,2</b>	<b>84,5</b>	<b>15,5</b>

Source : Résultats travaux de terrain, Enquêtes de terrain, juillet 2013

L'analyse du tableau II montre clairement que la femme est défavorisée dans le partage avec seulement 15,5 % comme part moyenne d'héritage ~~sur pour~~ l'ensemble des deux (02) communes dont une prédominance de la Commune de Dassa-Zoumé (16,1 %) sur la Commune de Glazoué (14,6 %). En effet, destinée à une autre famille, la femme est généralement privée de l'héritage. Toutefois, cette tendance commence à être inversée, preuve que les droits des femmes commencent par être respectés a notion genre commence à faire école dans les familles même si des poches de résistance persistent encore.

Par ailleurs, la différence entre les superficies héritées dans les deux (02) communes s'explique par la densité de la population qui est plus forte à Dassa-Zoumé (55 hbts / km<sup>2</sup> en 2002) qu'à Glazoué (52 hbts / km<sup>2</sup> en 2002).

Commented [U20]: Utiliser les données de 2013

Commented [U21]: Utiliser les données de 2013

### 3.1.2- Achat

Selon ~~Wartena (1987) cité par~~ Fangnon (2012), le processus de "marchandisation" et de vente des terres a commencé depuis plus d'un siècle. Deux (02) catégories de vendeurs sont à noter à Dassa-Zoumé et à Glazoué :

- une première catégorie qui prend en compte ceux dont la terre héritée constitue un bien inaliénable et qui considèrent qu'elle ne saurait être vendue qu'en cas d'urgence (maladie, décès, etc.) ;

- une deuxième catégorie qui est constituée de ceux qui estiment que la terre héritée est vendue pour répondre aux exigences sociales (prise d'une deuxième ou troisième épouse, organisation de cérémonies funéraires, etc.).

Deux (02) modes d'acquisition de la terre héritée peuvent s'observer à Dassa-Zoumè et à Glazoué :

- l'acquisition peut se faire par paiement sur place monnayant l'obtention du titre foncier ;
- l'acquisition peut se faire également par paiement en plusieurs tranches monnayant des conventions signées entre les parties contractantes, le délégué du village et des témoins.

Le coût moyen d'acquisition des terres varie de 20 000 à 30 000 FCFA le *kanti* (600 m<sup>2</sup>). Cette variation dépend de l'emplacement géographique du terrain par rapport aux agglomérations et de la qualité des sols qui s'y trouvent (fertilité par exemple). Les nouveaux acquéreurs sont souvent les fonctionnaires résidant en ville, les commerçants et les agences immobilières qui font la spéculation foncière. Les recherches de terrain montrent que 1,7 % des agriculteurs enquêtés ont déclaré avoir acheté des terres agricoles. Sur les terres achetées, les propriétaires sont libres de faire toute sorte d'investissements sans crainte. Ce mode d'accès à la terre constitue un atout pour la production agricole. Le tableau III présente les superficies moyennes des terres achetées et les parts selon le sexe.

**Tableau III** : Superficie moyenne des terres achetées et par sexe

Communes	Arrondissements	Superficie moyenne des terres achetées (ha)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)
Dassa-Zoumè	KERE	0	0	0
	KPINGNI	0	0	0
	PAOUNGNAN	16	100	0
	SOCLOGBO	0	0	0
	DASSA II	0	0	0
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>16</b>	<b>100</b>	<b>0</b>
Glazoué	AKLANKPA	20	100	0
	MAGOUMI	0	0	0
	OUEDEME	0	0	0
	THIO	0	0	0
	ZAFFE	0	0	0
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>20</b>	<b>100</b>	<b>0</b>

**Formatted:** Font: Italic

**Commented [U22]:** Attention : beaucoup d'acheteurs ne mettent pas la terre en valeur à des fins agricoles ; ainsi, les terres achetées sont soustraites de la production agricole. Dans ces conditions, l'achat ne peut être considéré comme un atout pour la production agricole !



Moyenne	18	100	0
---------	----	-----	---

Source : Enquêtes de terrain, juillet 2013

De l'analyse du tableau III, il ressort que les terres agricoles achetées dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué se localisent uniquement dans les Arrondissements de Paouingnan et d'Aklankpa avec 16 ha en moyenne achetées à Paouingnan et 20 ha en moyenne achetées à Aklankpa. Dans les deux (02) communes, au nombre des acquéreurs figurent sont uniquement des hommes. Les femmes sont absentes du fait de leur situation économique précaire et de leur degré de pauvreté plus prononcé que celui des hommes. Cette situation n'est guère favorable à une production agricole satisfaisante puisque la production agricole pour son essor, a besoin d'une main d'œuvre abondante provenant des deux sexes (hommes et femmes). Or, si les femmes qui constituent après tout la majorité de la population se voient dans l'incapacité de s'acheter des terres du fait de leur situation économique précaire, cela constitue un frein pour la promotion du "Genre" d'une part, et peut également amener cette frange importante de la population à abandonner l'agriculture et à se tourner vers d'autres secteurs d'activités plus rentables. Tout ceci compromet sérieusement la sécurité alimentaire dans le secteur d'étude. La satisfaction des besoins en terres agricoles amènent certains exploitants agricoles à contracter des prêts.

Commented [U23]: Contradiction avec l'affirmation ci-dessus où il est écrit que l'achat est un atout pour la production agricole

### 3.1.3- Emprunt

Dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué, la terre est empruntée à qui en fait la demande auprès de son propriétaire presque gratuitement puisque l'emprunteur a le devoir d'entretenir l'espace emprunté ainsi que les cultures pérennes qui s'y trouvent.

Ce mode d'accès à la terre s'observe souvent entre les membres d'une même famille en l'occurrence l'épouse et son mari. Il est parfois étendu aux amis. Toutefois, ce mode d'accès à la terre ne sécurise pas l'emprunteur et constitue une contrainte pour la production agricole puisque à tout moment le propriétaire peut réclamer son terrain même sans préavis ; ce qui expose l'emprunteur à tous les maux, d'où une inquiétude permanente de ce dernier. Il est à noter que la durée de l'emprunt n'est pas déterminée avec certitude et que l'emprunteur n'est pas autorisé à faire des cultures pérennes. Parmi les exploitants agricoles enquêtés, 04,3 % travaillent sur des terres empruntées. Le tableau IV\_H montre les superficies moyennes des terres empruntées et les parts par sexe.

Tableau IV\_H : Superficie moyenne des terres empruntées et par sexe

Communes	Arrondissements	Superficie moyenne des terres empruntées (ha)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)
Dassa-Zoumè	KERE	1	0	100
	KPINGNI	6	100	0
	PAOUNGNAN	0	0	0
	SOCLOGBO	0	0	0
	DASSA II	0	0	0
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>03,5</b>	<b>14,3</b>	<b>85,7</b>
Glazoué	AKLANKPA	0	0	0
	MAGOUMI	0	0	0
	OUEDEME	0	0	0
	THIO	3	100	0
	ZAFFE	0	0	0
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>03</b>	<b>100</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>03,3</b>	<b>90</b>	<b>10</b>

Source : Enquêtes de terrain, juillet 2013

Le tableau IV\_H montre que très peu de propriétaires terriens ~~prêtent cèdent~~ leur terrain ; ce qui témoigne de la faiblesse du nombre de superficies empruntées qui est sensiblement la même au niveau des deux (02) communes dans lesquelles les enquêtes ont été effectuées (03,5 ha à Dassa-Zoumè et 03 ha à Glazoué). Ces superficies empruntées sont inégalement réparties entre les différents arrondissements des deux (02) communes où l'on observe que seulement deux (02) arrondissements (Kéré et Kpingni) sont concernés par l'emprunt à Dassa-Zoumè avec respectivement 01 ha et 06 ha. A Glazoué, un seul arrondissement (Thio) est concerné avec 03 ha. Etant donné que les femmes ont un faible pouvoir d'achat, elles empruntent plus les terres à cultiver que les hommes, ce qui se traduit par ~~un ee~~ fort pourcentage de 85,7 % à Dassa-Zoumè et ~~mais plus faible à moindre mesure ce pourcentage de (10 %)~~ à Glazoué. ~~Il faut noter que ce taux d'emprunt est plus élevé à Dassa-Zoumè qu'à Glazoué.~~ Ce faible taux de propriétaire qui cède leur terrain pour la production agricole constitue une contrainte pour la production agricole et compromet également la sécurité alimentaire et ceci plus à Galzoué qu'à Dassa-Zoumè puisque sans terre à cultiver, pas d'activité agricole.

L'assiette de l'emprunt étant exclusivement réservée aux familiers, et très peu étendue aux autres producteurs, ces derniers se voient contraints de trouver d'autres formules d'accès à la terre comme le métayage.

### 3.1.4- Métoyage

Selon Microsoft-encarta (2009), le métoyage est un contrat d'exploitation agricole dans lequel le propriétaire donne à bail son domaine rural pour une durée déterminée contre partage des fruits et des pertes. Dans les Communes de Dassa-Zoumè et de Glazoué, le métoyage qui a cours dans le milieu consiste à partager en trois parties les récoltes issues des cultures pratiquées. Le tiers de ce partage revient au propriétaire et les deux tiers aux métoyers. C'est donc un système de partage qui est bénéfique pour toutes les parties contractantes. Ce système de partage appelé en langue Idatcha "ôya" est pratiqué pour remédier aux nombreux problèmes fonciers que subissent les populations. Selon les enquêtes de terrain, 100 % des propriétaires ont affirmé avec fierté avoir droit aux cultures pérennes (anacardes, acajous, mangues, pommes, oranges, etc.). Toutefois, une crise de confiance se note de nos jours entre les propriétaires terriens et les métoyers. Il est noté que 1,7 % des exploitants agricoles enquêtés travaillent sur des terres mises en métoyage. Le tableau IV illustre les superficies moyennes des terres confiées aux métoyers et les parts des hommes et des femmes.

Commented [U24]: Non. Rechercher une autre référence

**Tableau IV:** Superficie moyenne des terres sous contrats de métoyage et par sexe

Communes	Arrondissements	Superficie moyenne des terres <u>sous contrat de métoyage</u> (ha)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)
Dassa-Zoumè	KERE	01	0	100
	KPINGNI	0	0	0
	PAOUNGNAN	0	0	0
	SOCLOGBO	0	0	0
	DASSA II	0	0	0
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>01</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
Glazoué	AKLANKPA	0	0	0
	MAGOUMI	0	0	0
	OUEDEME	0	0	0
	THIO	04	100	0
	ZAFFE	0	0	0
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>04</b>	<b>100</b>	<b>0</b>
<b>Moyenne</b>		<b>02,5</b>	<b>80</b>	<b>20</b>

Source : Enquêtes de terrain, juillet 2013

A travers l'analyse du tableau IV, il ressort que les superficies moyennes des terres du contrat de métoyage sont faibles (02,5 ha) dans les Communes de Dassa-Zoumè et de Glazoué. On note toutefois une disparité au niveau des deux (02) communes. En effet, cette superficie moyenne des terres confiées à des métoyers est plus élevée et exclusivement concentrée dans

l'Arrondissement de Kéré (01 ha) à Dassa-Zoumé alors que dans la Commune de Glazoué, elle est concentrée exclusivement à Thio (04 ha). Seules les femmes ont recours à ce mode d'accès à Dassa-Zoumé alors qu'à Glazoué, on note le recours à ce mode d'accès par les deux sexes (**hommes et femmes**) avec une forte propension chez les hommes (80 %).

La **crise de confiance** qui prend de plus en plus des allures inquiétantes entre les propriétaires terriens et les métayers fait que le métayage est en voie de disparition dans les deux (02) **communes** et tend à être remplacé par la location des terres. Tout ceci constitue une contrainte pour la production agricole.

**Commented [U25]:** Qu'est ce qui est à la base de cette crise de confiance ???

### 3.1.5- Fermage

Les enquêtes de terrain ont révélé que dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué, la durée contractuelle de la location de la terre est d'au plus quatre ans renouvelable une fois. La rente est payée selon la convenance du locataire. Elle peut être négociée en début du contrat, ou par an. Le coût moyen de location est de 50 000 FCFA par an et par hectare. Il est noté que 01,5 % des exploitants agricoles enquêtés travaillent sur des terres mises en location. Le tableau VI fait ressortir les superficies moyennes des terres louées et les **proportions** par sexe.

**Tableau VI** : Superficie moyenne des terres louées et par sexe

Communes	Arrondissements	Superficie moyenne des terres louées (ha)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)
Dassa-Zoumé	KERE	0	0	0
	KPINGNI	0	0	0
	PAOUNGNAN	0	0	0
	SOCLOGBO	0	0	0
	DASSA II	0	0	0
	<b>Sous-moyenne</b>	0	0	0
Glazoué	AKLANKPA	0	0	0
	MAGOUMI	0	0	0
	OUEDEME	0	0	0
	THIO	03,5	100	0
	ZAFFE	0	0	0
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>03,5</b>	<b>100</b>	<b>0</b>
<b>Moyenne</b>	<b>03,5</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	

**Source** : Enquêtes de terrain, juillet 2013

L'analyse du tableau VI montre que les superficies louées se retrouvent uniquement dans l'Arrondissement de Thio (03,5 ha) et exclusivement à Glazoué. Seuls les hommes louent des

terres à travailler. ~~(100 %)~~ Les femmes sont donc marginalisées du fait de leurs conditions sociales qui les obligent à ne pas enfreindre les us et coutumes au point de subir des critiques acerbes, et de leur précarité économique. Selon les enquêtes de terrain, le coût du fermage d'une Kanti (Eso) a énormément évolué dans le secteur d'étude : ~~25 %~~ des enquêtés ont affirmé que ce coût de location par hectare avoisinait 1000 FCFA en 1992 et 3 000 FCFA en 2002 ; alors qu'en 2012 il est de 50 000 FCFA. Ce coût de location a été pratiquement multiplié par 50 en l'espace de 20 ans. Ce qui peut expliquer ce faible taux d'exploitants agricoles qui s'aventurent sur ce terrain.

Commented [U26]: Indiquer l'équivalence en ha

Formatted: Font: Italic

Dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué, on enregistre assiste également le don comme mode d'accès à la terre. ~~à l'un des modes d'accès à la terre les plus en vogue qu'est le Don.~~

### 3.1.6-Don

L'accès à la terre à Dassa-Zoumé et à Glazoué peut se faire aussi par "dDon" reçu par récompense de son détenteur après un loyal service rendu. Le tableau VII suivant donne une idée des superficies moyennes des terres acquises par Don et par sexe dans ces deux (02) communes.

**Tableau VII** : Superficie moyenne des terres acquises par "dDon" et par sexe

Communes	Arrondissements	Superficie moyenne des terres en don (ha)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)
Dassa-Zoumé	KERE	02	100	0
	KPINGNI	0	0	0
	PAOINGNAN	09	100	0
	SOCLOGBO	0	0	0
	DASSA II	0	0	0
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>05,5</b>	<b>100</b>	<b>0</b>
Glazoué	AKLANKPA	0	0	0
	MAGOUMI	0	0	0
	OUEDEME	03	100	0
	THIO	0	0	0
	ZAFFE	07	0	100
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>05</b>	<b>30</b>	<b>70</b>
<b>Total</b>		<b>10,5</b>	<b>67</b>	<b>33</b>

Source : Enquêtes de terrain, juillet 2013

D'après l'analyse du tableau VII, il ressort que les superficies données au niveau de ces deux (02) communes sont respectivement égales à 5,5 ha à Dassa-Zoumé et 5 ha à Glazoué.

Toutefois, elles sont inégalement réparties entre les différents arrondissements où l'on observe que seulement deux (02) arrondissements sont concernés par cette répartition avec 2 ha et 9 ha respectivement à Kéré et à Paouignan dans la Commune de Dassa-Zoumé et 3 ha ~~et 7~~ ha respectivement à Ouédémé et à Zaffé dans la Commune de Glazoué.

Quant à la part qui revient aux deux (02) sexes ~~(hommes, femmes)~~, il est à noter que seuls les hommes ont acquis des terres en 'dDon' à Dassa-Zoumé ~~(100%)~~ alors qu'à Glazoué, les deux (02) sexes ont acquis des terres dont 67 % des hommes et 33 % des femmes. Cette acquisition des deux sexes (hommes, femmes) s'observe dans deux (02) arrondissements (Ouédémé et Zaffé) à Glazoué. Ce mode d'accès à la terre est plus sécurisant pour les propriétaires et constitue un atout pour la sécurité alimentaire. L'accès à la terre ne se fait pas que par le biais du ~~D~~ don. Elle peut être également la propriété des collectivités.

Commented [U27]: Plus sécurisant par rapport à quel mode ???

### 3.1.7- L'appropriation ~~Propriété~~ collective

L'~~appropriation a propriété~~ collective, l'un des modes d'acquisition de la terre à Dassa-Zoumé et à Glazoué, est détenue par 02,6 % de l'échantillon d'étude (tableau VIII). Cette propriété collective appartient à des familles notamment Doumatez, Kouloni, Zomahoun, et Koubiya à Dassa-Zoumé. Certaines de ces collectivités disposent encore de vastes domaines. Les espaces de cultures non partagés font également objet d'exploitation.

Tableau VIII : Superficie moyenne des terres en propriété collective ~~et par sexe~~

Communes	Arrondissements	Superficie moyenne des terres en propriétés collectives (ha)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)
Dassa-Zoumé	KERE	02	100	0
	KPINGNI	02	100	0
	PAOUNGNAN	02	100	0
	SOCLOGBO	0	0	0
	DASSA II	0	0	0
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>02</b>	<b>100</b>	<b>0</b>
Glazoué	AKLANKPA	0	0	0
	MAGOUMI	0	0	0
	OUEDEME	0	0	0
	THIO	0	0	0
	ZAFFE	0	0	0
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Moyenne</b>		<b>02</b>	<b>100</b>	<b>0</b>

Source : Enquêtes de terrain, juillet 2013

L'analyse de la superficie moyenne des terres en propriété collective ~~et par sexe~~ montre que trois (03) arrondissements (Kéré, Kpingni, Paouingnan) sur cinq (05) ont le même nombre d'hectares de superficies avec une moyenne de 02 ha à Dassa-Zoumé alors qu'à Glazoué, ces propriétés collectives sont disparu, absentes. Donc, seul Dassa-Zoumé dispose encore de -des terres appartenant aux collectivités. La répartition par sexe (hommes, femmes) des terres en propriété collective révèle que seuls les hommes en sont détenteurs dans les 03 arrondissements (Kéré, Kpingni, Paouingnan) à Dassa-Zoumé, alors qu'à Glazoué, on note une inexistence de la propriété collective au niveau des deux sexes (hommes et femmes). L'absence de propriétés collectives à Glazoué peut s'expliquer par l'émiettement de ces terres et l'individualisme qui imprime aujourd'hui sa marque dans presque toutes nos contrées. En effet, les tensions sociales qui résultent du droit de cité sur la terre au sein d'une même collectivité et les problèmes économiques de plus en plus récurrents es de nos jours font que chaque individu cherche à avoir sa propre parcelle pour soit disant mieux la contrôler.

**Commented [U28]:** Cette répartition n'a pas de sens car, en propriété collective, la terre n'appartient pas à un individu mais un groupe

**Commented [U29]:** Pourquoi l'émiettement et l'individualisme sont plus prononcés à Glazoué qu'à Dassa ? C'est cela qui mérite d'être expliqué

### 3.2- Caractérisation des pratiques agricoles

Dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué, la durée moyenne d'utilisation de la terre et la durée de jachère varient d'un arrondissement à un autre. Le tableau IX VIII montre les durées de mise en culture et de jachère dans les différents arrondissements du secteur d'étude.

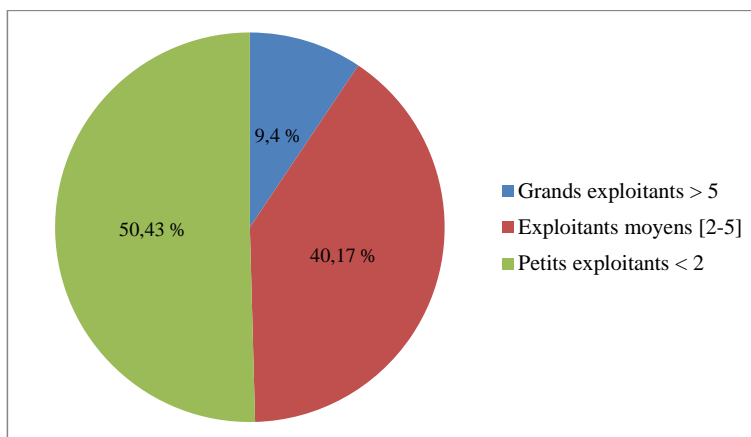
**Tableau IX VIII :** Durées de mise en culture et de la jachère à Dassa-Zoumé et à Glazoué

Communes	Arrondissements	Durée de mise en culture (année)	Durée de jachère (année)
Dassa-Zoumé	KERE	11	10
	KPINGNI	05	07
	PAOUINGNAN	12	06
	SOCLOGBO	05	05
	DASSA II	05	05
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>08</b>	<b>07</b>
<b>Coefficient de Ruthenberg</b>		<b>53,33</b>	
Glazoué	AKLANKPA	05	06
	MAGOUMI	14	05
	OUEDEME	13	04
	THIO	04	05
	ZAFFE	08	05
	<b>Sous-moyenne</b>	<b>09</b>	<b>05</b>
<b>Coefficient de Ruthenberg</b>		<b>64,28</b>	
<b>Moyenne</b>		<b>08</b>	<b>06</b>
<b>Coefficient de Ruthenberg de l'ensemble</b>		<b>57,14</b>	

Source : Résultats d'enquêtes de terrain, juillet 2013

L'analyse du tableau [IX.VIII](#) montre que les moyennes des durées de mise en culture et de jachère à Dassa-Zoumé sont sensiblement les mêmes (respectivement 08 ans et 07 ans). Par contre à Glazoué, la moyenne de la durée de mise en culture est plus longue (09 ans) que celle de la durée de la jachère (05 ans). Ainsi, au niveau des deux (02) communes, la moyenne de la durée de mise en culture est de 08 ans alors que la moyenne de la durée de la jachère est de 06 ans.

Le coefficient de Ruthenberg calculé est compris entre  $33 < R < 66$ , soit  $R = 57,14$  et permet d'affirmer que c'est le système de jachère qui est le plus adopté par les exploitants agricoles dans les deux (02) communes. Les résultats issus des enquêtes de terrain le confirment. En effet, sur l'ensemble de l'effectif des enquêtés, plus de 79 % ont affirmé avoir des terres en jachère du fait de leur pauvreté et des conflits fonciers. Mais, les systèmes culturaux appliqués par les exploitants agricoles varient selon les moyens, les types de sols et la disponibilité en main-d'œuvre et en terres cultivables. La figure 2 montre les différentes catégories d'exploitants agricoles et les superficies des terres cultivables dans les deux (02) communes.



**Figure 2 :** Catégories d'exploitants agricoles suivant les superficies des terres cultivables

**Source :** Résultats d'enquête de terrain, juillet 2015

La figure 2 montre que les superficies des terres cultivables sont de plus en plus fractionnées par les exploitants agricoles et que les petits exploitants se retrouvent avec moins de deux (02) hectares, soit 50,43%. Les grands exploitants (>5 ha) occupent seulement 09,40 % de l'échantillon d'enquête, preuve que l'individualisme commence à gagner les exploitants agricoles. Cet individualisme permet d'avoir seulement une production de subsistance, et peut



être à l'origine de l'incapacité des exploitants agricoles à constituer des stocks pour faire face aux périodes de soudure, donc à l'insécurité alimentaire. Les exploitants moyens [2-5] occupent 40,17 % de l'échantillon d'étude. En dehors de la jachère, il existe également d'autres techniques culturales utilisées par les exploitants agricoles.

Ainsi, certains de ces exploitants agricoles pour remédier à cet état de choses ne manque pas d'imagination. Ils y associent d'autres activités génératrices de revenus comme on peut le constater sur les figures 1 a et b.

Commented [U30]: Ce sont des photos et non des figures.



**Figure-Photo 1-a :** Concassage de granites à Dassa II (Dassa-Zoumé)

**Photo 2 : Figure 1-b :** Transport Commerce du charbon de bois

Les photos figures 1 a et 2 b montrent quelques-unes des activités économiques pratiquées par les exploitants agricoles pour passer avec moins de difficultés possibles les périodes de soudure. En 1a, on peut observer des activités de concassage de granites exercées par les exploitant (e)s agricoles (femmes et enfants) à Dassa-Zoumé. En 2b, il s'agit d'un exploitant agricole qui, après transformation des bois en charbon de bois, les converge vers le marché pour la vente.

➤ **4. Discussions**

Formatted: Normal, No bullets or numbering

Formatted: Font: Times New Roman, 12 pt, Bold

Les différents modes d'accès à la terre enregistrés trouvés dans les Communes de Dassa-Zoumé et de Glazoué montrent l'existence de sept (07) modes d'accès à la terre : (l'héritage, l'achat, l'emprunt, le métayage, le fermage ou location, le "Don", et l'appropriation propriété collective). Les résultats issus des modes d'accès à la terre dans ces deux (02) communes sont presque conformes à ceux trouvés par Loconon (1987), Biaou (1991), Honlonkou (1999), Fangnon (2012) qui ont recensé les mêmes modes d'accès à la terre sauf que le "dDon" a disparu dans leur milieu d'étude respectifs.

Le métayage pratiqué dans les deux (02) communes d'étude ne permet en aucun cas au métayer de devenir propriétaire de la terre. Donc, ce résultat trouvé est contraire à celui de ~~Badouin (1985) cité par~~ Biaou (1991) selon lequel le métayage encore appelé "dimi-madimi" pratiqué au Togo permet au tenancier (métayer), après un long moment, de devenir propriétaire de la terre, la plantation étant subdivisée en deux (02) parties, moitié pour lui et moitié au propriétaire foncier.

Quant à Monde (2008), il trouve que 45 % des terres sont acquises par achat à Tori-Avamè dans la Commune de Tori-Bossito, 35 % par emprunt, 15 % par héritage et 5 % par hypothèque. L'accès par héritage disparaît progressivement pour faire place à l'achat, résultat contraire à Banamè où 95 % ont accès à la terre par héritage. Dans la Commune de Glazoué puis précisément à Alawénonsa, Adidehou (2004) a obtenu un résultat similaire à celui de Banamè où l'héritage est le mode d'accès le plus dominant (81%). La terre n'est pas un facteur limitant de la production agricole. Les friches sont encore disponibles et les producteurs, surtout les autochtones peuvent y accéder plus ou moins facilement. Toutefois, les superficies emblavées sont limitées car elles dépendent de la main-d'œuvre disponible et du stock de capital.

A Klouékanmè, Azontondé (2004) trouve que le mode de faire-valoir dominant est la location (35,83 %). Ce fort taux de location est dû à la mauvaise répartition des terres et au fait que les femmes n'ont pas droit à l'héritage des terres. Biaou (1985) fait remarquer que les différents modes d'occupation de la terre identifiés par les chercheurs sont entre autres l'achat, l'héritage, la location, le métayage, le prêt, l'attribution à titre gratuit. L'augmentation sans cesse de l'effectif de la population ~~et par conséquent du nombre de bouches à nourrir~~ est à la base de diversité des stratégies d'obtention de la ressource précieuse qu'est la terre. Dans le même ordre d'idées, Platteau (1993) affirme que «l'accès à la terre n'est pas seulement fondé sur des liens de parenté ou sur la descendance, mais aussi sur des rapports moraux ou de protection qui sont souvent associés à certaines formes acquises de statut ou d'identité sociale». Cela signifie pour Biaou (1993) que les lignages ou les groupes sociaux ayant un excédent de superficies cultivables peuvent toujours accepter des étrangers en quête de terre à condition que ceux-ci acceptent de s'intégrer au système local de relations réciproques et reconnaissent le pouvoir du chef local.

Sanou (2004) trouve pour sa part que chez les Bobo Sya Da au Burkina Faso, le mode encore en vigueur est le don. La demande est adressée au chef de village ou au chef de lignage. A la fin des récoltes, le bénéficiaire de la terre (l'étranger) doit donner à son hôte un panier de mil symbolique. Biaou (1991) fait ressortir qu'avec l'évolution de la vie socio-économique,

**Commented [U31]:** Comment ces auteurs ont-ils expliqué l'influence des modes d'accès à la terre sur la production agricole ?

d'autres formes d'acquisition de terrain fondées essentiellement sur des contrats de donation, de prêt, de mise en gage, de location, de métayage font leur apparition et font légion dans certaines régions comme le plateau Adja par exemple. Pour Adou Yao (2004), dans la forêt classée de Monogaga en Côte d'Ivoire, la terre est transmise de génération en génération selon les logiques lignagères. Les étrangers y accèdent à travers des contrats. Ces milieux ne subissent pas encore la contrainte foncière. Mais malgré cela, Biaou (1993) note que l'émergence et le développement du marché de la terre ont fini par faire du principe d'achat de terre un élément prédominant dans les modes d'acquisition après les héritages. En effet, l'achat, l'héritage et le don accordent plus de liberté. L'exploitant peut faire sans contrainte sur ces terres les cultures qu'il veut. Quant à la location et le métayage ils accordent moins de liberté. Le locataire se trouve dans l'obligation de payer la rente. Son objectif serait alors de rentabiliser financièrement cette terre. Les rapports fonciers dans lesquels sont entrées des sommes d'argent tendent à privilégier des produits agricoles économiquement rentables sur le marché en terme de prix de vente. Par D'ailleurs, Fangnon (2012) révèle que le système de location inconnu traditionnellement qui, actuellement, s'est développé, répandu et renforcé, n'est qu'une des conséquences de l'entrée de la terre dans les rapports de marché c'est-à-dire dans une économie devenue de plus en plus monétaire. Le métayer dans le besoin de terres cultivables et devant une insuffisance d'argent pour en acheter ou en louer, se trouve obligé de conclure des contrats avec les propriétaires terriens sur la base du partage des produits. Généralement, les propriétaires exigent la mise en place des cultures de subsistance en l'occurrence le maïs sur ces parcelles. Dès lors, la liberté du choix des cultures sera relativement plus grande si la volonté du paysan n'est pas conditionnée par la nature du contrat foncier avec le propriétaire.

En effet, selon Adegboyé (1967) cité par Francis (1986), la structure du régime foncier, régi par le droit coutumier, empêche les jeunes exploitants dynamiques de mobiliser la main-d'œuvre et les moyens matériels comme ils le souhaiteraient. Ces chercheurs ont également souligné l'allocation non efficiente des ressources sous le régime du métayage ; conclusion soutenue par Cheung (1969) -sur la théorie marshallienne.

### Conclusion

### Références Bibliographiques

ADEGBOYE, R.O., (1967): The need for land reform. Cité par P. Francis, 1986 Nationalisation des terres et régime foncier dans le Sud-ouest du Nigéria, *Bulletin du CIPEA* n°27, pp 34-38.

Commented [U32]: Cet auteur ne figure pas en bibliographie

Commented [U33]: Cet auteur ne figure pas dans les références bibliographiques !

Commented [U34]: A rédiger

**ADIDEHOU, Y.A.,(2004) :** Economie des systèmes de production intégrant la culture de l'igname en zone cotonnière : une analyse des contraintes par un modèle de programmation linéaire. Etude de cas du village Alawénonsa (Commune de Glazoué). Thèse d'ingénieur agronome, FSA / UAB, 139 p.

**ADOU, Y.C.,(2004) :** Actions de la Sodefor et pratiques paysannes des Wanne dans la forêt classée de Monogaga (Côte d'Ivoire), *In Annales de l'Université Abdou Moumouni*, n°spécial, pp 173-186.

**AFOUDA, F.,(1990) :** L'eau et les cultures dans le Bénin central et septentrional : étude de la variabilité des bilans de l'eau dans leurs relations avec le milieu rural de la savane africaine, Thèse de doctorat nouveau régime, Paris IV-Sorbonne, 428 p.

**AGOSSOU, V.A.M., et IGUE J.,(2002) :** Caractérisation paysanne et scientifique des sols des sites d'expérimentation agricole de la région centre du Bénin, *In Actes de l'Atelier Scientifique Centre 1*, pp. 136–150.

**AZONTONDE, R.(2004) :** Impact économique de l'adoption des pratiques de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS) au sud-Bénin : cas d'Ahohoué (Commune de Klouékanmè) et de Banigbé (Commune d'Ifangni), Thèse pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome, FSA/UAC, 154 p.

**BADOUIN, R.,(1985) :** Le développement agricole en Afrique tropicale, Cujus, Katharla, Paris, pp 18-24.

**BIAOU, G.,(1985) :** Etude de quelques exploitations agricoles paysannes dans le district rural de Klouékanmè. Thèse pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur agronome, FSA, 192 p.

**BIAOU, G.,(1991) :** Régime foncier et gestion des exploitations agricoles sur le plateau Adja, Bénin. Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en Economie Rurale. Côte d'Ivoire : CIREC (Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales), 207 p.

**BOKO, M.,(1988) :** Climats et communautés rurales du Bénin : rythmes climatiques et rythmes de développement. Thèse d'Etat. 2 tomes. Centre de recherches en Climatologie. URA 909 CNRS, Université de Bourgogne, Dijon, 601 p.

**BOKO, M.,(2004) :** Agriculture durable et gestion des ressources naturelles, CIFRED/UAC, pp 110-124.

**CHAUVEAU, J.P., COLIN, J.P., JACOB, J.B., DELVILLE, P.I., LE MEUR, E., (2006) :** Mode d'accès de la terre, marchés fonciers, gouvernance et foncières politiques en Afrique de l'Ouest, West Africa, Claim.

**CHEUNG, S.N.S.,(1969):**The theory of share tenancy,The University of Chicago Press,London,89 p.

**DE SCHUTER, O., (2010):** Access to land and the right to food'', Report of the Special Reporter on the right to food presented at the 65 the General Assembly of United Nations (A/65/281),22p.(Enligne)URL:[http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/2010\\_1021\\_access-to-land-report\\_en.pdf](http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/2010_1021_access-to-land-report_en.pdf) (consulté le 12/10/2017).

**DJAUGA, M.,(2006) :** Dynamique des écosystèmes agropastoraux périurbains dans le Borgou : Cas de la ville de Parakou. Mémoire de DEA en Géographie, EDP /FLASH/UAC, 85p.

**ERPICUM, R., (2004) :** Discours d'accueil du Colloque Scientifique de N'Djamena sur la question foncière au Tchad, 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2004 in Actes du Colloque, CEFOD-OFT, Septembre 2004, p 10.

**FANGNON,B.,(2012) :** Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socio-économiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin,Thèse de Doctorat de Géographie, EDP/FLASH/UAC, 308 p.

**HONLONKOU, N.A.,(1999) :** Impact économique des techniques de fertilisation des sols : cas de la jachère Mucuna au sud du Bénin, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, CIREs, Côte d'ivoire, 187 p.

**HOUEDJISSIN, C.R.,(2000) :** Impacts environnementaux des modes de communalité et de gestion des terres dans la Sous-Préfecture d'Agbangnizoun, Mémoire de DEA de Géographie, EDP/FLASH/UNB, 91 p.

**INSAE, (2002) :** Atlas monographique des communes du Bénin, Cotonou, Bénin, 310 p.

**LOCONON, Z.D., (1987) :** Analyse socio-économique de quelques systèmes d'exploitation agricole en vue de l'élaboration d'une typologie sur le plateau Adja (Province du Mono). Etude de cas de trois villages, Thèse d'Ingénieur agronome, FSA, 131 p.

**MICROSOFT-ENCARTA, (2009) :** Encyclopédie Microsoft[En ligne] [www. @1993-2003 Microsoft Corporation](http://www.microsoft.com), version numérique (consulté le 13 août 2015).

**MONDE, M.,(2008) :** Dynamique actuelle de l'occupation du sol sur le plateau d'allada : cas de Tori-Avamè dans la Commune de ToriBossito, Mémoire de maîtrise de Géographie, DGAT/FLASH /UAC, 93 p.

**ODJO, P.,(1997) :** Potentialités agricoles et sécurité alimentaire dans la Commune de Tchaourou, Mémoire de maîtrise de Géographie, DGAT/ FLASH/UAC, 64 p.

**PLATTEAU, J.,(1993) :** « L'influence des politiques foncières coloniales ». Études FAO : 107, pp 105-121.

**SANOU, A.,(2004) :** La gestion de la terre et la représentation rituelle chez les Bobo Sya Da (Burkina Faso), *In Annales de l'Université Abdou Moumouni*, n°spécial, pp 187-193.

**SCHWARTZ, D.,(1995) :** *Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes*. 4<sup>e</sup> édition (Editions médicales Flammarion), Paris, 314 p.

**TENTE, B.; SINSINB., (2002) :** Diversité et structure des formations arborescentes du secteur Perma-Toucountouna dans la chaîne de l'Atacora (Bénin). *Vég. Burkina Faso* 6 : pp 31-42.

**TOHOZIN, A.Y.,(1999) :** Politiques agricoles, stratégies paysannes et Dynamique de l'espace rural dans les basses vallées de l'Ouémé au Bénin et de la Volta au Ghana, Thèse de Doctorat, Université Paul Valéry-Montpellier III, 511 p.

**TUBIANA, J., (2006) :** « Darfour, un conflit pour la terre », In *Politique Africaine*, n°101, pp 111-131.

**WARTENA, D.,(1987) :** Le système économique des Adja en développement : attitudes vis-à-vis des changements dans les villages Atindéhouhoué et Housouhoué du district de Toviklin, Province du Mono, Bénin. Projet UNB/LUW/SVR, Abomey-Calavi, 303 p.

**WOKOU, G.C.,(2009) :** Agriculture et environnement sur le plateau d'Agonlin : systèmes cultureux et mutations environnementales, Mémoire de DEA de Géographie, EDP/FLASH/UAC, 92 p.